

**Lettre ouverte à Monsieur François Hollande,  
Président de la République.**

**Par la Fédération Nationale des Arts de la Rue**

Paris, le 26 juin 2014.

Monsieur le Président de la République,

La Fédération Nationale des Arts de la Rue, organisation professionnelle membre de tous les Comités de suivi parlementaires sur l'Intermittence depuis 2003, condamne très fermement l'agrément du nouvel accord relatif à l'indemnisation du chômage signé par certains partenaires sociaux nullement représentatifs de nos secteurs d'activités.

Nous sommes en colère ! Cet accord ne résout en rien les problématiques rencontrées au quotidien par les intermittents du spectacle. Aucune amélioration du régime n'est prévue. Au contraire nous assistons à une précarisation des plus faibles revenus. Nous espérons de votre gouvernement une vraie réforme qui permette d'améliorer la situation actuelle, où seulement six personnes sans emploi sur dix sont indemnisées, et un seul intermittent sur deux.

Cet accord renforce et pérennise le système d'indemnisation par capitalisation mis en place en 2003 par un gouvernement de droite, système que nous dénonçons déjà à l'époque, vous et nous. Nous demandons la mise en place d'un véritable système mutualiste prenant en compte les préconisations du Comité de suivi, que vous aviez reprises dans le cadre d'un projet de proposition de loi.

Malgré une tentative de médiation du gouvernement via le travail de M. Jean-Patrick Gille, les propositions du Premier Ministre ne sont pas satisfaisantes.

L'élargissement de la période de différé d'indemnisation est source d'angoisse et de double peine pour les artistes et les techniciens de notre secteur. La compensation proposée par le Premier Ministre, prise sur des fonds publics et qui devraient être consacrés au développement d'une véritable politique culturelle, cautionne le discours du MEDEF selon lequel elle ne relèverait pas de la solidarité interprofessionnelle. Cette proposition de compensation renforce la confusion entre une problématique sociale de chômage et le soutien à une politique culturelle.

Ce différé s'appliquant à d'autres chômeurs, cette compensation est, de plus, une mesure inéquitable.

Les arts de la rue, secteur à l'équilibre déjà fragile, seront touchés de plein fouet.

La nouvelle augmentation des cotisations appliquée à ces seules annexes pénalise les structures les plus fragiles et leurs salariés sans apporter de réelles solutions. De plus, au vu de la périodicité particulière régissant leurs contrats de travail, le retour à la date anniversaire (507 heures en 12 mois) reste pour nous d'une importance cruciale !

Il est scandaleux que les économies envisagées par cette réforme sur le régime d'indemnisation chômage reposent uniquement sur tous les chômeurs et les seuls employeurs de notre secteur.

Tant qu'une refonte juste et équitable du régime de l'intermittence du spectacle ne sera pas effective sur la base des propositions mûrement réfléchies du comité de suivi, la Fédération Nationale des Arts de la Rue restera mobilisée et solidaire du mouvement en cours. Nous nous rallions d'ores et déjà à l'appel à la grève le 4 juillet prochain, fidèles au manifeste l'Art est Public, que vous avez signé en tant que candidat, et aux principes de solidarité, dans le respect des droits et de la dignité des personnes que vous devriez être le premier à défendre haut et fort !

**La Fédération Nationale des Arts de la Rue.**